

# Métiers interdits : une résolution parlementaire co-construite avec la Fédération #fiers

La Fédération repère, analyse toutes les réglementations et agit pour faire évoluer toutes les réglementations qui interdisent aujourd'hui aux personnes diabétiques d'exercer le métier de leur rêve. Très fière d'avoir, par son expertise, contribué à la [proposition de résolution de Monsieur le député Ian Boucard](#) !

## Une Proposition de résolution : quelle conséquence ?

Contrairement à une loi ou à un décret, une résolution n'est pas contraignante. Ainsi la Constitution Française explicite « *Ne peuvent être à l'ordre du jour les propositions de résolution dont le gouvernement estime que leur adoption ou leur rejet serait de nature à mettre en cause sa responsabilité ou qu'elles contiennent des injonctions à son égard* ».

## Une résolution pour attirer l'attention !

Cette proposition de résolution permettra avant tout d'attirer l'attention des autorités concernées et de faire bouger les lignes. La Fédération continuera donc son action avec les administrations pour que notre ambition « un accès et un maintien dans l'emploi adaptés à chaque patient » devienne réalité !

## Le saviez-vous ?

Les personnes atteintes de diabète ne peuvent pas devenir hôtesse de l'air, pilote de ligne, contrôleur de train ou policier.

La raison ? Des textes réglementaires nombreux et obsolètes.

Depuis de nombreuses années, pour faire évoluer ces réglementations, la Fédération a acquis une véritable expertise en :

- Repérant et analysant la réglementation concernée : La Fédération a acquis une expertise réglementaire et juridique et une connaissance de chaque métier interdit, de ses spécificités et de ses contraintes.
- Accompagnant chaque personne confrontée à l'accès à un métier interdit, grâce à notre service social et juridique, pour continuer à une analyse au cas par cas des situations et faire d'une situation individuelle un exemple collectif
- Rencontrant les autorités compétentes : de ces rencontres réalisées les unes après les autres, la Fédération porte la [proposition d'un comité interministériel sur la révision des textes](#)
- Analysant les expériences étrangères : afin de fournir des arguments pour faire évoluer les textes en France

Pour soutenir l'action de la Fédération et nous aider à faire réviser les textes réglementaires sur l'accès au travail et le maintien dans l'emploi des personnes diabétiques, signez la pétition : [diabetemetiersinterdits](#)

*Crédit photo : © Adobe Stock*